

ANNEXE

Fiche de surveillance annuelle d'un travailleur exposé ou ayant été exposé aux poussières de bois

*Cette fiche est destinée aux médecins qui effectuent le suivi des travailleurs du bois :
- les médecins du travail en surveillance médicale renforcée ou en surveillance post exposition
- les médecins généralistes et leurs correspondants ORL en surveillance post professionnelle **

*Elle est centrée sur la détection de signes évocateurs d'un processus tumoral naso- sinusien.
Les autres affections dues aux poussières de bois (dermatoses, effets irritatifs, asthme..) doivent également être recherchées en cours d'exposition professionnelle*

Date :

Nom:

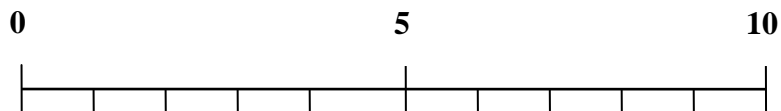
Prénom:

Interrogatoire :

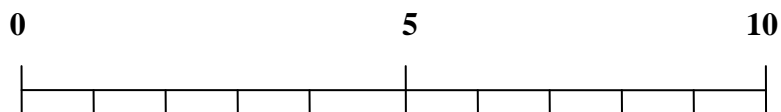
1) Avez-vous le nez bouché? oui/non

si oui, quelle(s) narine(s) ? droite / gauche

si oui, évaluez l'intensité de l'obstruction nasale par EVA
(Echelle Visuelle Analogique) :



narine
droite



narine
gauche

depuis combien de temps avez-vous le nez bouché ?

avez-vous l'impression que ce phénomène s'est aggravé ?

2) Avez-vous une disparition de l'odorat ? oui / non

si oui, depuis combien de temps ?

**le protocole de suivi est financé par la caisse d'assurance maladie si le patient en fait la demande, au mieux en produisant une attestation d'exposition aux poussières de bois délivrée par l'employeur et renseignée par l'employeur et le médecin du travail.
Le médecin traitant aura tous les renseignements sur les expositions professionnelles et sur le suivi en médecine du travail en se rapprochant du service de santé au travail qui a suivi son patient.*

- 3) Saignez-vous du nez (le plus souvent de manière spontanée) ? oui / non
- si oui, quelle(s) narine(s) ? droite / gauche
- combien de fois par mois?
- le phénomène est-il de plus en plus fréquent ? oui / non

- 4) Avez-vous un écoulement nasal sale (mucopurulent) d'un seul côté ? oui / non
si oui : de quel côté ?

- 5) Avez-vous des douleurs de la face unilatérales persistantes ? oui / non
- si oui, de quel côté ? droit / gauche

- 6) Avez-vous un larmoiement unilatéral persistant oui / non
- si oui, de quel côté ? droit / gauche

En cas :

- d'obstruction nasale nouvelle et/ou permanente et/ou persistante, unilatérale pendant plus de 1 mois et/ou,
- d'épistaxis récidivante **unilatérale**, de faible abondance et/ou,
- de toute **aggravation** d'une pathologie nasale préexistante,
- de douleurs faciales unilatérales persistantes,
- d'anosmie d'installation récente

avis ORL

Pour mémoire,

- une diplopie
- des convulsions
- un syndrome déformant de la face, avec élargissement de la base du nez,
- une exophtalmie unilatérale avec baisse rapide de l'acuité visuelle,
- un œdème péri-orbitaire unilatéral,
- un syndrome méningé,

→ doivent conduire à une consultation d'urgence en milieu spécialisé !